



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)**

SEANCE DU 12 décembre 2007

CABARETS NOMADES SAISON 2008 :

Convention de Partenariat Ville de Labruguière / Espace APOLLO
/ Collège de la Montagne Noire

Rapporteur : Madame Jacqueline SIREYJOL, 1^{er} Adjoint au Maire.

Dans le cadre de la décentralisation culturelle en milieu rural, un partenariat avait été mis en place entre la Ville de Labruguière, le Collège Marcel Pagnol et l'Espace Apollo à travers l'organisation de petits spectacles décentralisés une fois par trimestre.

Cette mise en réseau sur une action coopérative à travers la rencontre avec les artistes favorisait ainsi le maillage culturel territorial.

Cette action a été interrompue en 2005 en raison du désengagement des équipes enseignantes, aujourd'hui il est proposé de réactiver une nouvelle collaboration avec l'espace Apollo sur l'action « Cabarets Nomades ».

Dans cette optique, une convention de partenariat ci-annexée associant la Ville de Labruguière avec les communes d'Escoussens, Lagarrigue, Noailhac, Saint Affrique les Montagnes, Valdurenque et Viviers les Montagnes ainsi que le Collège de la Montagne Noire a été élaborée. Le document définit notamment les objectifs de l'action ainsi que les engagements réciproques de chacun des partenaires tant au niveau artistique, logistique que financier.

Il est à noter que cette convention sera signée pour une durée de 3 ans durant lesquels chaque commune participera aux Cabarets Nomades en recevant au moins une fois un spectacle dans sa commune ; à l'exception de la Commune de Labruguière qui recevra au moins un spectacle chaque année.

La participation annuelle de la Ville s'élèvera à 802,09 €uros T.T.C. Pour la saison 2008 une représentation a d'ores et déjà été programmée.

Vu l'avis favorable des commissions « Communauté d'Agglomération, Urbanisme, Affaires Générales, Finances » et « Cadre de Vie Réseaux, Environnement » du 5 décembre 2007,

A la lecture de la convention, le Conseil Municipal se prononce, *à l'unanimité*, sur l'action culturelle « Cabarets Nomades » et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

LABRUGUIERE, le 12 décembre 2007
Le Maire,
Jean-Louis DELJARRY.